

FOIRE AUX QUESTIONS

JUILLET 2021

L'ÉTABLISSEMENT

QU'EST-CE QU'UN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL ?

Un Conservatoire à Rayonnement Régional est un établissement d'enseignement de la **musique**, de la **danse** et du **théâtre**, habilité par l'État à offrir un enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur et à délivrer un diplôme de niveau BAC.

Ses autres missions sont la formation d'artistes amateurs et l'éducation artistique et culturelle, notamment auprès des écoliers.

Le Conservatoire est donc ouvert à tous et non seulement aux élèves souhaitant se professionnaliser.

Il offre une formation de grande qualité et permet à chacun de se réaliser et de devenir un acteur du monde artistique stéphanois.

POURQUOI Y A-T-IL UN CONSERVATOIRE À SAINT-ÉTIENNE ?

En 1883, le Conseil Municipal, sollicité par les musiciens et chanteurs amateurs, a ouvert des cours municipaux de musique. Cette « école municipale » est devenue « École Nationale de Musique et d'Art Dramatique » en 1910. Les cours de danse ont débuté en 1973.

Le Conservatoire Massenet est donc fondamentalement né de l'engouement des Stéphanois pour la pratique artistique et fait partie, aux côtés de l'Opéra et de la Comédie de Saint-Étienne, des établissements culturels historiques de la ville.



SCOLARITÉ

À QUEL ÂGE PUIS-JE COMMENCER LA MUSIQUE, LE THÉÂTRE OU LA DANSE AU CONSERVATOIRE ?

À partir de la grande section de maternelle pour l'éveil musical, du CP pour l'initiation danse et du CE1 pour la pratique instrumentale.

Certaines disciplines exigent toutefois une certaine maturité et ne sont pas accessibles avant le lycée. C'est le cas du théâtre, du chant classique, des musiques actuelles, du jazz, de l'électro acoustique et des disciplines de culture musicale.

COMMENT CHOISIR MON INSTRUMENT ? Y EN A-T-IL DES PLUS FACILES ?

Il n'y a pas d'instrument plus facile. Tous ont leur spécificité et sollicitent différents niveaux d'agilité, de souffle ou d'indépendance des mains (et des pieds !).

Le plus important est de choisir un univers musical en premier et de choisir ensuite un instrument qui vous corresponde, sans aucune idée préconçue.

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA FORMATION ?

La formation au Conservatoire repose sur 3 cycles amateurs dont la durée varie de 3 à 5 ans. Le cycle 1 consiste en l'acquisition des fondamentaux de la discipline. Le cycle 2 permet de renforcer les acquisitions et d'accéder à une pratique autonome, le cycle 3 de développer son projet artistique personnel.

À l'issue du cycle 3, des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (musique et théâtre) et un cycle d'orientation professionnelle (danse) sont proposés aux élèves qui souhaitent se professionnaliser, afin de leur permettre de préparer leur entrée dans des établissements artistiques supérieurs.

QUELS SONT LES COURS QUE JE DEVRAI SUIVRE ?

Pour la **musique**, les élèves suivent un cours de formation musicale, un cours de pratique instrumentale individuelle et un cours de pratique instrumentale collective.

Pour le **théâtre**, en cycle 1, les élèves suivent les cours de lecture et interprétation ainsi que de voix et rythme. En cycle 2, ils suivent les cours d'improvisation et interprétation, voix et rythme, mouvement, espace et corps. Le cycle 3 reprend les mêmes enseignements auxquels s'ajoutent un cours d'histoire de l'art et du théâtre et un cours voix et chant.

Pour compléter la formation, tout au long de l'année, les élèves participent à divers ateliers, stages et classes de maître. La fréquentation des spectacles a aussi une place de choix dans la formation et les études.

Pour la **danse**, les élèves suivent en cycle 1, deux cours de danse classique et de danse contemporaine, un cours de formation musicale du danseur et un cours optionnel de pointes en dernière année de cycle. En cycle 2, les mêmes enseignements sont renforcés (de 4h30 à 6h hebdomadaires) et deux cours obligatoires s'ajoutent : histoire de la danse et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé. Les mêmes enseignements sont repris en cycle 3 avec un volume horaire plus important (6 à 8h hebdomadaires).



INSCRIPTION

OÙ PEUT-ON TROUVER LES TARIFS ?

La grille des tarifs est disponible sur la page du Conservatoire : conservatoire.saint-etienne.fr

Les frais d'inscription peuvent être réglés par chèque bancaire, mandat SEPA, espèces, Pass Culture, paiement en ligne.

PUIS-JE M'INSCRIRE EN LIGNE ?

Oui, pour les nouveaux élèves, les inscriptions se font en ligne sur le site de la ville, page du Conservatoire : conservatoire.saint-etienne.fr

Pour les anciens élèves, les réinscriptions se font sur l'espace personnel de l'élève à l'aide des identifiants communiqués en début d'année par le service scolarité.

Le règlement de la scolarité peut se faire en ligne ou sur place, au Conservatoire.

QUELS DOCUMENTS FAUT-IL FOURNIR POUR S'INSCRIRE ?

Doivent être joints au dossier :

- l'attestation de quotient CAF de l'année en cours ;
- une copie d'avis d'imposition (pour les familles non affiliées à la CAF) ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- 1 photo d'identité.

Y A-T-IL UN TEST D'ENTRÉE ?

Oui, pour l'enseignement de la danse et du théâtre. Pour la musique, il existe des tests d'entrée pour les classes souffrant d'une liste d'attente et des tests de positionnement pour situer les élèves admis dans les bons niveaux.

JE N'AI AUCUNE CONNAISSANCE MUSICALE, THÉÂTRALE, CHORÉGRAPHIQUE, PUIS-JE M'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE ?

Bien sûr ! Le Conservatoire est ouvert à tous sans limite d'âge. Certaines classes demandent toutefois des prérequis, comme la composition ou la direction d'orchestre par exemple, qui nécessitent une formation musicale solide.

L'offre pour débutants peut être aussi conditionnée par le niveau de charge des classes. Si le nombre maximum d'élèves est atteint, l'inscription des débutants n'est pas possible.

QU'EST-CE QUE LA FORMATION MUSICALE ?

Jusqu'en 1977, les Conservatoires enseignaient le « solfège », la façon d'écrire la musique et sa théorie, souvent sur la base d'exercices abstraits. À cette date, sous l'impulsion d'Odette Gartenlaub, professeur au Conservatoire National Supérieur de Paris, le solfège est devenu « formation musicale ».

Le solfège a fait la place à la découverte des courants musicaux et à la pratique, vocale ou instrumentale. Les exercices abstraits ont fait place à une exploration des grandes œuvres de l'histoire de la musique. La formation musicale est ainsi devenue une discipline vivante, associant toutes les classes du Conservatoire dans leur grande diversité.

Aujourd'hui, l'évolution amorcée en 1977 se poursuit et, dès le cycle 2, les cours intègrent des travaux de créativité et des projets personnels visant à faire de l'élève un musicien autonome et éclairé. Il y aura toujours du solfège dans la formation musicale, car il sera toujours important de pouvoir lire et écrire la musique, mais à un cours « d'alphabet musical », s'est substitué un véritable cours de « langue vivante ».

« De la musique avant toute chose » disait Odette Gartenlaub. Cette phrase continue de guider l'équipe pédagogique au quotidien.

COMMENT SERAI-JE ÉVALUÉ AU COURS DE MA FORMATION ?

Chaque cycle correspond à un programme d'acquisitions et se valide par une évaluation. La réussite conditionne le passage dans le cycle supérieur.

Sont délivrés à l'issue du cycle 2, le Brevet d'Études Musicales, le Brevet d'Études Chorégraphiques et le Brevet d'Études Théâtrales. Le Certificat d'Études Musicales, le Certificat d'Études Chorégraphiques et le Certificat d'Études Théâtrales couronnent la réussite du cycle 3.

Le cycle d'orientation professionnelle se valide par l'obtention du Diplôme d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales.

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAM) ?

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent de concilier la scolarité dans les écoles et collèges conventionnés et la pratique musicale au Conservatoire (environ 3h pour les classes élémentaires). Les élèves suivent le programme scolaire mais leur temps est aménagé afin qu'ils puissent suivre les cours de musique au Conservatoire. L'accès est sélectif et repose sur la motivation. Ces classes sont ouvertes à tous, dès le CE1, quelle que soit l'origine sociale ou géographique. Un même dispositif existe dans les collèges conventionnés pour le théâtre dès la classe de 4^e (CHAT).

JE VEUX SUIVRE LES COURS SANS PRÉPARER DE DIPLÔME. EST-CE POSSIBLE ?

Oui, en atelier, à l'exception des classes de théâtre, piano, guitare et tout autre classe souffrant d'une liste d'attente. Les inscriptions en atelier se font sous réserve de places disponibles et sont réservées aux élèves justifiant d'un niveau de fin de cycle 2.

Y A-T-IL DES COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ?

Le calendrier des cours au Conservatoire est celui de l'Éducation nationale. Il n'y a pas de cours pendant les vacances. Toutefois, certains professeurs peuvent déplacer leurs cours sur cette période, à titre exceptionnel.

EST-CE QUE JE PEUX REDOUBLER UNE ANNÉE ?

La scolarité au Conservatoire est organisée en 3 cycles dont la durée est souple, le plus souvent entre 3 et 5 ans.

Le redoublement n'existe donc pas. Chaque élève avance à son rythme et présente les évaluations de fin de cycle quand son professeur atteste de l'atteinte des objectifs.

Un parcours au Conservatoire doit se penser à long terme. Précipiter les passages de cycle conduit souvent à négliger les apprentissages et crée un stress qui pénalise l'épanouissement et le plaisir de la pratique artistique.

COMMENT AIDER MON ENFANT, SI JE NE SUIS PAS MOI-MÊME MUSICIEN ?

Le soutien des parents, même s'ils ne sont pas musiciens, est déterminant dans la motivation de l'enfant. Pour progresser et gagner en habileté et compétence, votre enfant ne devra pas se contenter des heures de cours au Conservatoire, il devra mener un travail régulier (de 15 à 30 minutes par jour pour un débutant). Votre rôle est primordial et consiste à l'écouter jouer. C'est un temps privilégié de partage. Se sentant encouragé et soutenu, il aura à cœur d'améliorer son savoir-faire.

JE SUIS INSCRIT EN CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP) OU EN CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES). PUIS-JE BÉNÉFICIER DU STATUT D'ÉTUDIANT ET D'UNE BOURSE ?

Seules les classes préparatoires à l'enseignement supérieur donnent accès au statut d'étudiant.

Les étudiants musiciens et comédiens peuvent bénéficier d'une bourse du CROUS et les danseurs d'une bourse du Ministère de la Culture (le Conservatoire met ces dossiers à disposition chaque début d'année civile).

Les autres cycles ne donnent pas accès aux bourses.



SCOLARITÉ (suite)

JE SUIS UN ÉTUDIANT VENANT DE L'ÉTRANGER, PUIS-JE OBTENIR MON TITRE DE SÉJOUR EN ÉTANT INSCRIT AU CONSERVATOIRE ?

Seuls les étudiants en classe préparatoire à l'enseignement supérieur peuvent obtenir un tel justificatif.

SERAI-JE REMBOURSÉ SI J'INTERROMPS MA FORMATION EN COURS D'ANNÉE ?

Non, car l'inscription au Conservatoire devient définitive à l'issue des 4 premières semaines de cours. Seule une démission pour cas de force majeure (déménagement ou raison de santé) vous dispensera du règlement des frais de scolarité.



PÉDAGOGIE

QUELLE EST LA DURÉE D'UN COURS ?

Éveil

- Éveil musical : 45'
- Éveil corporel (initiation danse) : 1h

Musique

- Formation musicale : de 1h à 3h hebdomadaires, en fonction des cycles
- Pratique collective : de 1h à 2h hebdomadaires
- Instrument : cycle 1 : 30', cycle 2 : 45', cycle 3 : 1h, CPES : 1h30

Théâtre

- Cycle 1 : 3h de cours hebdomadaires
- Cycles 2 et 3 : 6h de cours hebdomadaires

Danse

- Cycle 1 : 4h30 de cours hebdomadaires
- Cycle 2 : de 4h30 à 6h de cours hebdomadaires
- Cycle 3 : de 6h à 8h de cours hebdomadaires

S'ajoutent en cycle 2 et 3, un cours d'histoire de la danse et un cours d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

LES COURS SONT-ILS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS ?

Les cours d'instruments sont individuels ou en petit groupe. L'éveil musical, la formation musicale, les ensembles, le chant choral, la danse et le théâtre sont collectifs.

QU'EST-CE QUE LA PRATIQUE COLLECTIVE ?

La pratique collective est obligatoire : elle est au centre du parcours musical de l'élève et apparaît au cœur du projet pédagogique. Faire partie d'un groupe, s'écouter, c'est partager le plaisir de jouer ensemble en enrichissant sa pratique personnelle !

Musique de chambre, orchestres, ensembles vocaux ou ensembles et ateliers instrumentaux sont autant d'opportunités de participer à un projet collectif.

LE PROFESSEUR S'ADAPTE-T-IL À MON NIVEAU ?

Pour atteindre les objectifs de fin de cycle, le professeur s'adapte au niveau de l'élève en adoptant la pédagogie adéquate.

LES RESSOURCES

PUIS-JE VENIR TRAVAILLER PERSONNELLEMENT DANS LES LOCAUX DU CONSERVATOIRE ?

Les salles sont prêtées en priorité aux élèves inscrits en classe préparatoire à l'enseignement supérieur ou en cycle d'orientation professionnelle. La réservation de salle se fait à l'accueil du Conservatoire, en fonction de la disponibilité.

POURRAI-JE PROFITER DES RESSOURCES D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION ?

L'inscription au Conservatoire génère de droit l'inscription et l'accès à la médiathèque de l'établissement. Le règlement intérieur précisant les conditions est disponible sur la page du Conservatoire : conservatoire.saint-etienne.fr

Espace d'écoute, de consultation sur place et de travail, la médiathèque assure aussi un service de prêt de documents (partitions, livres, cd, revues). Les usagers ont aussi accès à des ordinateurs en libre service.

En étroite relation avec les enseignants, le fonds s'enrichit grâce aux acquisitions régulières et aux dons de collections privées.

Les élèves peuvent profiter de la présence et des conseils des médiathécaires et ont également accès aux services en ligne des médiathèques municipales.

Sur recommandation des enseignants, les élèves des classes préparatoires à l'enseignement supérieur et du cycle d'orientation professionnelle sont abonnés à la médiathèque de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

EST-CE QUE JE PEUX BÉNÉFICIER D'UN PRÊT D'INSTRUMENT ?

La location d'instruments au Conservatoire est limitée aux premières années des études (durée du cycle 1). Les tarifs de location sont indiqués sur la grille des tarifs, disponible sur la page du Conservatoire : conservatoire.saint-etienne.fr

Au-delà du cycle 1, l'élève s'engage à disposer d'un instrument personnel.

Certains instruments peuvent être prêtés gratuitement pour des projets ponctuels.

LA SAISON PUBLIQUE

POURRAI-JE PARTICIPER À DES SPECTACLES OU REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES ?

Tout au long de l'année, les élèves ont l'occasion de se confronter à la scène à travers des représentations publiques allant de la simple audition au spectacle ou concert. Ouvertes à tous, ces représentations peuvent avoir lieu au Conservatoire ou au sein de lieux partenaires.

La programmation de ces événements est annoncée dans les Agendas, disponibles à l'accueil de l'établissement ou en ligne : conservatoire.saint-etienne.fr

L'ÉQUIPE

QUI SONT LES ENSEIGNANTS DU CONSERVATOIRE ?

Ce sont avant tout des artistes !

L'équipe pédagogique est constituée d'artistes de formation supérieure, diplômés d'une licence ou d'un master pédagogique.

Ces diplômes correspondent en tout point au CAPES et à l'Agrégation dans l'Éducation nationale.

RELATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT

COMMENT RENCONTRER UN PROFESSEUR ? LE DIRECTEUR ? LA DIRECTRICE ADJOINTE ?

La rencontre avec un membre de l'équipe pédagogique (qu'il s'agisse d'un enseignant, du directeur ou de la directrice adjointe) peut représenter un temps important de la relation Conservatoire/famille, dont la finalité commune est l'épanouissement et la réussite de l'élève.

Pour s'informer sur le programme, les contenus des cours et les compétences attendues, disposer d'un compte-rendu plus détaillé des résultats de son enfant, être informé de son évolution sur l'année ou communiquer toute information concernant son enfant, une demande de rendez-vous peut être adressée aux professeurs, directeur ou directrice adjointe par mail.

Directeur : boris.damestoy@saint-etienne.fr

Directrice adjointe : jocelyne.gallien@saint-etienne.fr

Enseignant : mail communiqué aux élèves par l'enseignant en début d'année

COMMENT ME SERONT COMMUNIQUÉES LES INFORMATIONS ?

En fonction de leur nature, les informations peuvent être communiquées par téléphone, sms ou mail (absence d'un professeur, changement de salles...) ou être affichées à l'accueil du Conservatoire (planning des auditions).

À QUI M'ADRESSER SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À UN COURS ?

L'information doit être communiquée par téléphone à l'accueil du Conservatoire. Pour un élève mineur, c'est son représentant légal qui se charge de signaler l'absence.

Tél : 04 77 49 65 30

CONTACTS

- Accueil : 04 77 49 65 30
- Scolarité :
audrey.flandin@saint-etienne.fr
alexandra.javelle@saint-etienne.fr
- Chargée de la relation usagers :
daniela.diblasi@saint-etienne.fr
04 77 48 72 54

Votre question n'a pas trouvé de réponse, contactez-nous : daniela.diblasi@saint-etienne.fr



Conservatoire Massenet
32 rue des Francs-Maçons
42100 Saint-Étienne

T 04 77 49 65 30
conservatoire@saint-etienne.fr
conservatoire.saint-etienne.fr

Création graphique : Aïtao - Réalisation : Kraftambules, pour la Direction de la Communication et du Marketing territorial de la Ville de Saint-Étienne.

Saint-Étienne
Ville créative design